



PARLEMENT EUROPÉEN

José Bové

Député au Parlement Européen

A

M. Henri-Michel COMET  
Préfet de la Haute-Garonne  
Place Saint-Etienne  
31038 TOULOUSE CEDEX 9

La Roque Ste Marguerite, le 23 septembre 2013

Monsieur,

Vous avez récemment accordé deux dérogations relatives à la destruction d'espèce protégées dans le cadre de la réalisation du centre commercial Val Tolosa à Plaisance-du-Touch (31). Je regrette que, par cette autorisation administrative, vous ayez permis à ce projet de franchir une étape supplémentaire vers sa réalisation.

Ce projet présente un équilibre économique bien fragile. Aucun accès par transport en commun n'a même été envisagé et le site ne serait accessible que par le doublement d'une départementale. La démonstration n'est pourtant plus à faire : l'étalement urbain et l'augmentation des transports augmentent la contribution des villes au changement climatique. Dans une zone urbaine saturée par des commerces, tous plus concurrentiels les uns que les autres, cet hyper-centre ne répond pas à des modes de consommation en pleine évolution qui tendent à rapprocher les consommateurs des producteurs.

A l'heure actuelle, la surface d'un département français disparaît tous les 7 ans sous le béton et les grands projets d'aménagement. L'Etat français s'est fixé pour objectif de ne plus permettre l'artificialisation des sols. En accordant ces dérogations, vous n'allez pas dans le sens d'un aménagement plus cohérent.

Le Tribunal Administratif de Toulouse devrait se prononcer dans les toutes prochaines semaines sur le recours en annulation du permis de construire déposé par l'association Gardarem-la-Menude. J'espère que sa décision donnera au projet le coup d'arrêt mérité que vous n'avez pas su lui imposer.

Sachez que je resterai un fidèle soutien des opposants à ce projet.

Je vous prie de croire, monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

José Bové